



**ELECTRIC CLAUDIO MERLO  
LIGHTING EQUIPMENT S.A.**

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1. IDENTIFICATION DES PARTIES**

La partie chargée de la fourniture et de la vente est la société Electric Claudio Merlo Lighting Equipment S.A., ci-après désignée "ECM SA". L'acheteur est la partie dont le nom figure en tête dans les confirmations de commande et les factures.

### **2. CONFIRMATION DES COMMANDES - ACCEPTATION**

Le contrat de fourniture-vente est exclusivement régi par les dispositions contenues dans les présentes conditions générales de vente. Les modifications, les intégrations ou les dérogations éventuellement apportées par les parties devront être formulées par écrit dans les documents contenant la demande d'offre de vente de l'acquéreur et son acceptation par le fournisseur-vendeur. **La signature de la confirmation de la commande vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.**

**2.1 En cas de commandes effectuées par téléphone, l'acceptation, par le client qui passe la commande (acquéreur), de la marchandise envoyée par la ECM SA avec le bulletin de livraison vaut acceptation totale des Conditions Générales de Vente figurant au verso du bulletin de livraison.**

### **3. LIVRAISON**

#### **3.1 Délais de livraison et expédition de la marchandise**

ECM SA s'engage à respecter les délais contractuels de livraison. Les événements qui empêchent ou retardent l'expédition des matériaux, et notamment, entre autres, les retards dans l'approvisionnement des matières premières, les éventuelles interdictions d'importation, les grèves (y compris celles affectant l'entreprise) ou tout autre événement empêchant ou retardant la production et/ou la fabrication seront considérés comme autant de cas de force majeure, le retard de livraison n'engageant pas la responsabilité d'ECM SA. Dans les cas susvisés, ECM SA pourra retarder la livraison pendant toute la durée de l'événement qui est à l'origine du retard.

#### **3.2 Immobilisation et stockage des marchandises**

L'acquéreur est tenu de retirer les marchandises commandées ou, en cas de livraison à destination, d'en demander l'expédition, à compter de la date à laquelle il a été avisé du fait que la marchandise était prête à être expédiée ou à être installée. Dans le cas contraire, le matériel pourra être stocké sans aucune responsabilité à la charge d'ECM SA, et l'acquéreur perdra le bénéfice de toutes les garanties. Les frais de manutention et de stockage seront à la charge de ce dernier. ECM SA se réserve en outre la faculté d'expédier le matériel aux frais de l'acquéreur, en port dû, ou de le livrer aux frais de ce dernier. Dans tous les cas, une facture sera émise à compter de l'avis de mise à disposition de la marchandise, date à compter de laquelle les délais de paiement commenceront à courir. Les éventuels frais d'immobilisation, de stockage ou d'attente sont à la charge de l'acquéreur, y compris lorsque la marchandise est envoyée franco lieu de destination et le transport est effectué par des moyens de transport appartenant au vendeur ou commandés par ce dernier.

### **4. CONTROLE DE LA LIVRAISON**

L'acquéreur est tenu de contrôler le contenu de la livraison au moment de sa réception. A défaut de réclamation de sa part dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception de la marchandise, l'acquéreur sera réputé avoir accepté le contenu de la livraison, tel qu'il est indiqué dans le bulletin de livraison.

### **5. NOTIFICATION DES DEFAUTS**

Le client doit notifier par écrit les défauts visés dans les clauses de garantie dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle il les a constatés.

#### **5.1 Notification de non-conformité**

La notification de non-conformité doit indiquer les données relatives à la fourniture mentionnées ci-après:

- |                                                                                                  |                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| a) le numéro de confirmation de la commande (s'il existe);                                       | f) la description de la non-conformité  |
| b) le numéro de poste de confirmation de la commande;                                            | g) la quantité de produit non conforme; |
| c) le document d'accompagnement;                                                                 | h) la quantité objet de la réclamation; |
| d) les autres éléments permettant d'identifier la commande (n° d'enregistrement, marque);        |                                         |
| e) l'état du matériel au moment de la réclamation (tel qu'il a été fourni, photographies, etc.); |                                         |

ECM SA doit être en mesure de vérifier les motifs sur lesquels se fonde la réclamation en examinant la quantité qui en fait l'objet.

### **6. DELAIS DE RECLAMATION**

Toute réclamation doit être formulée par écrit et adressée à ECM SA dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception du matériel.

### **7. DEFINITION DE LA NOTION DE NON-CONFORMITE**

Une réclamation en cours n'entraîne pas la résiliation de la commande, ECM SA n'étant pas responsable, par ailleurs, des éventuels dommages directs et/ou indirects subis par l'acquéreur. En cas de livraison échelonnée, les éventuelles réclamations, même si elles sont effectuées dans les délais requis, n'exonèrent pas l'acquéreur de son obligation de procéder à l'enlèvement du reliquat du matériel commandé, sauf accords spécifiques conclus entre ECM SA et l'acquéreur. Si les réclamations s'avèrent infondées, les frais relatifs aux états des lieux et aux expertises éventuellement effectuée(s), y compris par des tiers, seront refacturés à l'acquéreur par ECM SA. Les éventuelles réclamations ou objections soulevées par voie d'action ou d'exception ne donnent pas droit à la suspension des paiements. Si la contestation s'avère fondée, suite aux vérifications effectuées sur le matériel non conforme par les techniciens d'ECM SA, les solutions possibles sont les suivantes:

- l'acquéreur prend en charge la réparation: l'obligation incombant à ECM SA se limite au versement d'un dédommagement équitable, dont le montant sera déterminé par les parties;
- ECM SA prend en charge la réparation: l'obligation du vendeur se limite à la remise en état du matériel, conformément à la confirmation de commande, à la discrétion d'ECM SA. La réparation peut être effectuée au siège d'ECM SA ou bien sur le lieu où se trouve le matériel;
- le remplacement, sur lieu de livraison initialement prévu, du matériel qui s'est avéré non conforme, après restitution de celui-ci.
- la restitution du matériel sans remplacement: après la restitution du matériel par l'acquéreur, l'obligation incombant à ECM SA se limitera au versement d'un dédommagement dont le montant maximum correspondra au prix du matériel restitué.

### **8. GARANTIE**

ECM SA garantit le bon fonctionnement du matériel fourni ainsi que sa conformité aux caractéristiques et aux conditions indiquées dans la confirmation de commande. Sont exclus de la garantie les consommables (ampoules, câbles, filtres de couleur, gobo's, etc.), soumis à usure.

#### **8.1 Durée de la garantie**

La garantie a une durée d'un an à compter de la date d'expédition de la fourniture. L'acquéreur a le droit d'en obtenir la réparation. L'acquéreur perd le droit à la garantie en cas d'absence ou de détérioration de la plaquette du constructeur sur le produit. Quel que soit le défaut sous garantie, ECM SA a le droit de choisir entre la réparation ou le remplacement des éléments fournis qui présentent un défaut de fonctionnement. Si les éléments à remplacer ne sont pas disponibles en stock, ECM SA fera tout le possible pour les approvisionner dans les plus brefs délais. Sont toutefois exclus de la garantie les dommages causés par un entretien insuffisant, par le non-respect du mode d'emploi, par une utilisation non conforme aux applications pour lesquelles le matériel a été fourni, entre autres en raison de cycles technologiques non adaptés aux caractéristiques chimiques, physiques et mécaniques garanties. Tout matériel présentant des défauts apparents ne doit pas être utilisé par l'acquéreur, sous peine d'annulation de la garantie par ECM SA. Une fois annulée, la garantie ne peut plus être renouvelée pour les pièces réparées. Les réparations effectuées par des tiers n'engagent pas la responsabilité d'ECM SA.

### **9. DOMMAGES CAUSES PAR LE TRANSPORT**

Avant de signer les documents d'expédition, le client est tenu de vérifier l'intégrité des marchandises reçues. Lorsque la marchandise a été endommagée pendant le transport, le client devra joindre à la marchandise retournée une copie des documents d'expédition et une photographie des dommages. La responsabilité d'ECM SA est exclue dans les cas suivants:

- les marchandises retournées ont été endommagées pendant le transport à cause d'un emballage non approprié;
- l'appareil a été endommagé intentionnellement;
- les pièces expédiées ne font pas partie du contenu initial de la fourniture.

### **10. CONDITIONS DE PAIEMENT**

Sauf accord contraire, les prix incluent l'emballage. Le transport et l'éventuelle assurance sont facturés séparément. Le prix ne comprend pas les frais de montage sur le lieu d'installation. Tous les montants s'entendent hors taxes. Sauf accord contraire, les factures papier émises par ECM SA doivent être payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture, au siège d'ECM SA. Les déductions non autorisées feront l'objet d'une nouvelle facturation. L'envoi d'une injonction de paiement comporte un supplément de CHF 10.00 à titre de couverture des frais administratifs. En cas de non-paiement de la part de l'acquéreur, ledit impayé sera considéré comme un retard de paiement sans qu'aucune relance ne soit nécessaire et l'acquéreur sera tenu de verser des intérêts de retard de 5 % (cinq pour cent).

### **11. RISTOURNES QUANTITATIVES**

Les ristournes quantitatives pour chaque produit sont déterminées au cas par cas, en fonction des quantités commandées.

### **12. FRAIS DE LIVRAISON**

Des frais d'expédition et d'emballage s'appliqueront à toutes les livraisons. Pour les livraisons effectuées à l'étranger, les frais d'expédition et de douane seront facturés; elles ne sont effectuées qu'après le paiement préalable de l'acquéreur.

### **13. MODIFICATIONS DES PRIX ET DES OFFRES DE PRESTATIONS**

ECM SA se réserve le droit de modifier sans aucun préavis ses prix et ses offres de prestations.

### **14. RESERVE DE PROPRIETE**

La marchandise fournie demeure la propriété exclusive du vendeur ECM SA jusqu'au paiement intégral de la facture (réserve de propriété).

### **15. CONDITIONS RELATIVES A LA FOURNITURE ET AU MATERIEL ENVOYE EN DEMONSTRATION**

Le matériel fourni en démonstration demeure la propriété d'ECM SA. Les dommages causés par une mauvaise utilisation du matériel ou par un retour non conforme effectué par l'acquéreur sont à la charge de ce dernier. L'expédition des retours de marchandises par l'acquéreur est à la charge de ce dernier. Le délai de restitution de la marchandise de démonstration est fixé au cas par cas. A l'expiration du délai fixé et indiqué dans le bulletin de livraison, l'acquéreur s'engage à restituer le plus rapidement possible la marchandise, dans l'état dans lequel elle se trouvait et dans son emballage original.

### **16. EXPEDITION ET TRANSPORTS**

La marchandise voyage aux risques et périls de l'acquéreur, y compris lorsque les frais d'expédition sont pris en charge par le vendeur. Si l'acquéreur n'indique pas, dans les délais requis, le moyen d'expédition souhaité, ce dernier sera choisi par l'expéditeur, sans que ce choix engage de quelque façon que ce soit la responsabilité d'ECM SA. Les marchandises faisant l'objet d'une réclamation et d'un remplacement autorisé doivent être expédiées aux frais de l'acquéreur franco usine ECM SA. Dans le cas contraire, ECM SA se réserve le droit d'en refuser la réception et se dégage de toute responsabilité à cet égard.

### **17. DROITS D'AUTEUR**

La documentation relative à un projet élaboré par ECM SA et mise à la disposition d'un client, telle que, entre autres, des plans, des dessins, des calculs, des échantillons, etc. (liste non exhaustive) ne peut en aucun cas être copiée, cédée – même gratuitement – à des tiers ou utilisée pour l'exécution du travail sans l'autorisation préalable d'ECM SA.

### **18. RESILIATION DU CONTRAT**

ECM SA se réserve également le droit de résilier le contrat sans aucun frais si elle est informée de l'existence de profets sur des effets de change et des chèques et de procédures judiciaires de concordat préventif ou de faillite engagées à l'encontre de l'acquéreur.

### **19. PUBLICATION DES "CONDITIONS GENERALES DE VENTE"**

Les présentes "Conditions Générales de Vente" sont publiées sur le site internet [www.ecm-sa.ch](http://www.ecm-sa.ch).

### **20. NORMES APPLICABLES**

Tout aspect non expressément réglementé par les présentes "Conditions Générales de Vente" est soumis aux normes en matière de vente prévues par le Code des Obligations suisse.

### **21. DISPOSITIONS FINALES**

L'éventuelle nullité ou inapplicabilité d'une disposition ou de toute partie du présent contrat n'aura aucun effet sur la validité contractuelle des autres parties du contrat. Dans ce cas, les parties modifieront le contrat de façon à le rendre le plus conforme possible à son objectif, malgré la nullité ou l'inapplicabilité de l'une de ses parties. ECM SA se réserve le droit de modifier les présentes conditions et d'autres dispositions. Les usagers seront informés du contenu de ces modifications. **Le présent contrat est exclusivement soumis au droit suisse, l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG-NU droit d'acquisition de Vienne) étant expressément exclue.**

### **22. LIEU D'EXECUTION, DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

**Toute controverse entre les parties découlant du contrat et des présentes conditions générales de vente relèvera de la compétence des tribunaux de LUGANO, Canton du Tessin, Suisse.**

Le droit applicable est exclusivement le droit suisse. ECM SA a également la faculté d'assigner l'acquéreur devant les tribunaux de la juridiction du siège social de ce dernier.

### **23. TEXTE PREDOMINANT POUR LA VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en italien.

Elles sont également traduites en français et en allemand.

**E cas de controverse ou de divergence d'interprétation entre les versions, seule la version italienne fera foi en tant que texte opposable aux parties.**